



La réservation sécurise l'organisation et simplifie la vie des parents.

Pour que tous les enfants soient en sécurité et bien accueillis jour après jour, la Ville de . Cholet doit connaître à l'avance la liste des présents.







Pour réserver et pour annuler une réservation, il faut s'y prendre au moins deux jours avant (on dit aussi J-2). Par exemple au plus tard le mardi pour le jeudi qui suit.

On peut réserver au fur et à mesure ou bien longtemps à l'avance. Il est préférable de réserver pour de longues périodes, il sera toujours temps d'annuler ensuite les dates où l'enfant ne viendra pas.

Le service est facturé pour toute réservation.

Attention ! Si la réservation n'a pas été faite dans le délai J-2, il faut contacter le Service Scolaire pour demander s'il reste de la place, Si c'est le cas, l'enfant sera accepté, mais le tarif sera doublé.

Service Scolaire, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 - 02 72 77 23 60

Comment réserver ?

En ligne sur son compte Mon espace citoyen, c'est le plus simple, on peut faire les réservations tranquillement chez soi, y compris le soir et le week-end. Sinon, au Service Accueil-Mon espace famille à l'Hôtel de Ville.

Pour créer un compte, rendez-vous sur www.espace-citoyens.net, choisir créer mon espace sur la page d'accueil ou bien consulter les informations téléchargeables.



Des questions sur la réservation, la facturation ou la création du compte ? Besoin d'une aide pour apprendre à réserver en ligne ? Le Service Accueil Mon espace famille vous accompagne dans vos démarches.

Service Accueil Mon Espace Famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Cholet

lundi, mardi, mercredi et vendredi De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 jeudi de 10h à 12h15 et de 13h30 à 17h30

02 72 77 24 26 (choix 1)